



Les victimes du 43eme bima du village de vitre 1 veulent justice

Par **eze**, le **23/06/2011** à **14:09**

Bonjour, L'armée française a un champ de tir à proximité de mon village. Les manœuvres et les tirs sont un calvaire pour le village. Les tirs à l'arme lourde entraînent de larges fissures sur les habitations, il est même survenu un drame du fait de la négligence de cette armée qui a oublié un engin explosif défectueux sur le champ de tir, cette négligence a fait 3 blessés graves dont un porte encore les séquelles. En effet, un adolescent en promenade aux environs du champ de tir qui rappelle le n'est guère sécurisé, ramasse l'engin. Il le ramène au village sans idée aucune de ce que peut être cet objet. Il l'utilise dans le cadre de ses jeux puis lassé de l'engin, il l'abandonne dans l'arrière-cour. 3 enfants âgés de 5 à 10 ans lorsque l'affaire se déroula en 25 août 2003 ramassent l'engin le manipulent on ne sait comment et c'est le drame. Interpellée, le 43ème bima n'a pas réagi. Puis elle n'apporte aucune assistance aux victimes et à la famille qui en avaient bien besoin. L'affaire a eu lieu en Côte d'Ivoire mais face à notre justice corrompue je vous voudrais savoir si le village ou les victimes peuvent porter plainte dans une juridiction française ou si le procès doit forcément se dérouler en Côte d'Ivoire. Nous possédons un dossier bien monté de cette affaire. Aidez-nous. Je me pose la question de savoir si le temps qui s'est écoulé 2003-2011 permet toujours aux victimes d'être indemnisées.

Par **amajuris**, le **23/06/2011** à **22:58**

Bjr, si cette affaire a eu lieu en Côte d'Ivoire c'est à la justice de ce pays de faire son travail. La justice ivoirienne si elle le juge nécessaire pourra demander des explications à la République française.